

Requins Marteaux

Sphyrnidae famille

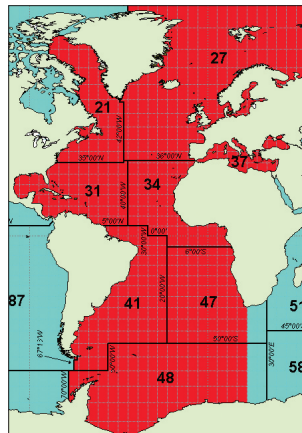
Tous requins marteaux sont classés en tant qu'ESPECES INTERDITES pour tous navires de l'UE et de pays tiers dans le cadre des pêcheries de la zone de la convention CICTA.¹

► Ceci n'inclu pas le requin-marteau tiburo (*Sphyrna tiburo*).



La détention à bord, le transbordement ou le débarquement de requins-marteaux sont INTERDITS. En cas de capture accidentelle, les requins-marteaux ne devront pas être blessés. Les spécimens capturés seront rapidement remis à la mer et les détails de la capture seront rapportés dans le livre de bord.²

La conservation, le transbordement, le débarquement, l'exposition ou la vente de requin marteau capturé dans les eaux méditerranéennes (CGPM) est interdite. (Règlement CGPM 36/2012/3)



Carte provenant de la FAO

Illustrations de requins-marteaux
© Marc Dando



Requin-marteau halicorne
Sphyrna lewini

Encoche médiane bien marquée sur le bord d'attaque du rostre; deux encoches latérales de chaque côté de l'encoche médiane.

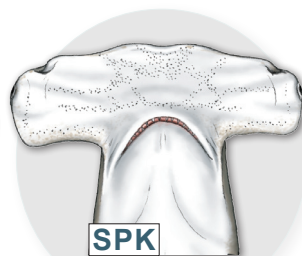
TAILLE MAX.: 420cm



Requin-marteau commun
Sphyrna zygaena

Large rostre sans encoche au centre de la tête.

TAILLE MAX.: 400cm



Grand requin-marteau
Sphyrna mokarran

Bord d'attaque du rostre presque rectiligne avec de légères encoches médianes.

TAILLE MAX.: 610cm

Février 2018

9 sur 29

¹ Règlement (UE) 2018/120 du Conseil. Valable pour tout pays signataire de la convention CICTA. ² Tous rejets >50kg doivent être enregistrés.

www.sharktrust.org/Français

✉ enquiries@sharktrust.org

☎ +44 (0)1752 672020